VENTES pour TAXES d'ETAT
DES
PROPRIETES FONCIERES.

PREMIER DISTRICT.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ST. JAC

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 2 rue Union.
Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par un Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, approuvé le 9 juillet, 1852, et des lois amendatoires et additionnelles, et par un Acte de la Législature de cet Etat, No. 71, approuvé le 9 mars, 1855, et des lois amendatoires et additionnelles, et